



OIAC

Secrétariat technique

Bureau des projets spéciaux

S/605/2006

29 novembre 2006

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

NOTE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

DERNIERS RENSEIGNEMENTS SUR LES PRÉPARATIFS DE LA CÉLÉBRATION DU DIXIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES

Historique

1. Dans la note S/555/2006 du 10 mars 2006, le Directeur général présentait des renseignements sur les préparatifs initiaux entrepris par le Secrétariat technique ("le Secrétariat") en vue des événements qui marqueront le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ("la Convention"). Dans la note S/578/2006 du 20 juin 2006, le Directeur général faisait le point sur l'état des préparatifs, à l'intention des États parties. La présente note fait à nouveau le point sur ces préparatifs.
2. À sa dixième session, la Conférence des États parties ("la Conférence") a approuvé une proposition d'institution d'une journée du souvenir pour toutes les victimes des armes chimiques et d'édification à La Haye d'un mémorial permanent en hommage à ces victimes. La Conférence a également décidé que cette Journée du souvenir serait observée le 29 avril de chaque année, la Convention étant entrée en vigueur le 29 avril 1997.

État des préparatifs

3. L'OIAC prévoit une série d'événements qui marqueront le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention. Ces événements, qui se dérouleront tout au long de 2007, serviront également à sensibiliser le public aux efforts en cours pour faire avancer l'objet et le but de la Convention. Certaines des activités prévues appelleront la participation et la coopération actives des États parties. Le Directeur général a demandé au Directeur du Bureau des projets spéciaux de coordonner les préparatifs du dixième anniversaire ainsi que toutes les activités connexes.
4. Le Secrétariat a mené de vastes consultations avec des États parties sur divers aspects des activités en cours de planification.
5. D'importantes parties prenantes, notamment l'Union européenne, le Conseil européen de l'industrie chimique (aussi appelé CEFIC), le Conseil international des associations



chimiques ainsi que des établissements scientifiques internationalement reconnus ont exprimé leur disponibilité à aider à l'organisation d'événements liés au dixième anniversaire. Dans ce même contexte, le Secrétariat sollicite également d'autres organisations internationales.

6. Le Secrétariat est chargé du programme des événements et travaille en collaboration étroite avec d'autres institutions. Ainsi qu'il était indiqué dans les notes S/555/2006 et S/578/2006, le budget-programme de l'OIAC ne contenait aucun crédit destiné à des activités quelconques associées au dixième anniversaire. Les États parties sont donc encouragés à contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour le dixième anniversaire que le Secrétariat a créé. Ce fonds sera administré conformément au Règlement financier de l'OIAC.

Édification d'un mémorial permanent en hommage à toutes les victimes des armes chimiques

7. L'événement clé de la célébration du dixième anniversaire sera la cérémonie d'inauguration à La Haye, par Sa Majesté la Reine Beatrix des Pays-Bas, d'un mémorial permanent en hommage à toutes les victimes d'armes chimiques. Cette cérémonie de dévoilement aura lieu dans l'après-midi du 9 mai 2007. Le mémorial sera érigé à proximité du siège de l'OIAC. Les Pays-Bas, par l'intermédiaire de leur Ministre des affaires étrangères, se chargent gracieusement de financer intégralement la commande du mémorial, tandis que la municipalité de La Haye a généreusement offert de financer sa mise en place et son entretien.
8. Le Secrétariat a invité des délégations de haut niveau d'États parties et d'États signataires ainsi que d'autres organisations internationales, à participer à la cérémonie de dévoilement.
9. Avant l'inauguration, une brève cérémonie se tiendra dans la Salle Ypres au siège de l'OIAC, en présence de Sa Majesté la Reine Beatrix des Pays-Bas.
10. Étant donné que plusieurs États parties seront peut-être représentés à la cérémonie par des représentants de haut niveau, le Secrétariat étudiera avec des délégations la possibilité de tenir une réunion spéciale dans la matinée du 9 mai 2007.
11. Les préparatifs de l'édification du mémorial sont bien avancés. Sur la foi des conseils que le Secrétariat a reçus de la municipalité, le Directeur général a commandé à Voebe de Gruyter, artiste néerlandaise de renom née à La Haye, une sculpture pour le mémorial. Cette œuvre d'art incarnera les nobles buts et objectifs enchâssés dans la Convention.

Autres événements prévus

12. En collaboration avec des représentants de l'industrie chimique et de certains établissements universitaires prestigieux, le Secrétariat envisage deux forums qui se tiendront au second semestre de 2007 à La Haye. L'un, le Forum académique 2007 de l'OIAC, sera destiné principalement aux scientifiques et aux universitaires, et portera essentiellement sur divers aspects de la mise en œuvre de la Convention. L'autre, le Forum 2007 de l'OIAC sur l'industrie et la protection, sera consacré à la protection et à des questions pertinentes à l'industrie chimique. Des représentants de l'industrie,

d'autorités nationales et des communautés scientifiques et universitaires seront invités à y participer. Les États membres sont invités à apporter leur concours aux préparatifs de ces deux forums.

Forum académique 2007 de l'OIAC

13. Les préparatifs de ce forum avancent et les dates ont été arrêtées : les 18 et 19 septembre 2007. Le forum rassemblera d'éminents professeurs d'université, politicologues et chercheurs, ainsi que des diplomates et des décideurs politiques. Les participants se pencheront sur l'histoire de la Convention et de l'OIAC, ainsi que sur les défis politiques et techniques auxquels l'OIAC sera confrontée à l'avenir. Les participants auront plus particulièrement l'occasion de discuter la façon dont l'OIAC peut s'adapter au nouvel environnement de sécurité et aux changements de l'industrie chimique, et notamment l'apparition de nouveaux produits chimiques et procédés. Les actes du forum, y compris les discussions sur les présentations, seront publiés.

Forum 2007 de l'OIAC sur l'industrie et la protection

14. Ce forum, dont les préparatifs viennent de commencer, se tiendra pendant le troisième trimestre de 2007. Aucuns crédits ne sont inscrits au budget-programme au titre du forum, et celui-ci sera donc financé par des contributions volontaires.
15. Le forum permettra à l'OIAC et aux autorités nationales, à l'industrie chimique, à des organisations internationales et à des experts de débattre de questions intéressant l'industrie chimique relativement à la mise en œuvre de la Convention. L'objectif général de ce forum sera d'aider l'industrie chimique à améliorer son cadre de coopération avec l'OIAC, et plus particulièrement avec les autorités nationales, et donc de consolider davantage la mise en œuvre de la Convention.
16. Pendant le forum, des ateliers et des séances de formation seront offerts à des représentants des autorités nationales et de l'industrie chimique (et, plus particulièrement, d'associations de l'industrie) sur la vérification de l'industrie, les normes de sécurité dans l'industrie chimique ainsi que sur l'assistance et la protection. On prévoit également d'organiser une exposition de matériel d'inspection et d'équipement de protection.

Initiatives des États parties

17. Des préparatifs sont également en cours pour des événements qui se tiendront dans des États parties. Plusieurs États parties ont déjà annoncé ou manifesté leur intention d'accueillir des conférences et des réunions consacrées au dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention.
18. L'Allemagne organise une importante conférence sur la Convention à Berlin, qui se tiendra en avril 2007.
19. Le Gouvernement belge a annoncé que, à la mi-mai 2007, il accueillera à Bruxelles, à l'intention des partenaires belges et des organisations internationales et régionales établies dans cette ville, un séminaire dont l'objectif sera de fournir un cadre de discussion sur des manières efficaces d'aborder le multilatéralisme, plus particulièrement pour ce qui est de la mise en œuvre de la Convention.

20. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a informé le Secrétariat de son intention d'accueillir un événement national en mars 2007 dans le cadre des activités générales liées au dixième anniversaire.
21. Les États-Unis d'Amérique ont annoncé leur intention d'organiser à l'automne 2007 un événement commémorant le dixième anniversaire. La Croatie travaille également à l'organisation d'un événement qui se tiendra au premier semestre de 2007.

Coopération avec le pays hôte

22. Comme il a été noté précédemment, le Gouvernement néerlandais a généreusement accepté de financer intégralement la commande du mémorial permanent. Il financera également le forum académique de l'OIAC. De surcroît, la municipalité de La Haye a confirmé qu'elle financera la mise en place et l'entretien du mémorial.
23. Le Secrétariat rend hommage au Ministère des affaires étrangères, à la municipalité de La Haye et à plusieurs institutions néerlandaises pour les avis et l'appui technique indispensables reçus à ce jour.

Coopération avec l'Organisation des Nations Unies

24. En tant que partenaire clé de l'OIAC, l'ONU coopérera avec le Secrétariat pendant que celui-ci poursuit les préparatifs du dixième anniversaire. Dans ce contexte, le Directeur général a envoyé une invitation officielle au Secrétaire général désigné de l'ONU, S.E. M. Ban-Ki moon, pour qu'il prenne part aux événements du 9 mai 2007.

Réunion de haut niveau sur le dixième anniversaire pendant la soixante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies

25. Afin de tirer parti de la présence de représentants de haut niveau des États membres de l'ONU lors de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Secrétariat, avec le concours du Département des affaires de désarmement de l'ONU, envisage d'organiser une réunion de haut niveau consacrée au dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention.

Autres initiatives éventuelles des États parties

26. Le Secrétariat continue d'encourager les États parties et leurs institutions à organiser leurs propres activités à l'occasion du dixième anniversaire, telles que la tenue d'expositions, la promotion de la publication d'articles et de monographies, l'émission de timbres et l'organisation de conférences ou de symposiums sur des questions liées à la Convention. Le Secrétariat est prêt à fournir une assistance pratique, sur demande, dans ce domaine.
27. La participation des États parties est essentielle au succès des préparatifs des événements du dixième anniversaire comme des événements eux-mêmes. Le Secrétariat encourage donc les États parties à continuer d'offrir leur appui d'ici à la date de cette importante étape de l'histoire de la Convention et de l'OIAC.